

Levée des restrictions sur la tenue de comptes bancaires en devises au Burundi

PANA, 04 janvier 2024 Bujumbura, Burundi - Les Organisations non gouvernementales (ONGs) locales et étrangères, ainsi que les entités privées recevant des appuis extérieurs sont maintenant autorisées à disposer et gérer directement les comptes en devises dans les banques commerciales de leur choix, à compter du 1er janvier 2024, a-t-on appris ce jeudi auprès de la Banque de la République du Burundi (BRB).

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});